



Héritage compliqué

Par **Sab24**, le **19/09/2020** à **11:48**

Bonjour,

Je vais hériter, avec ma soeur, d'un appartement de ma marraine décédée le 07/06/2019.

La nièce de ma marraine, écartée de l'héritage car non mentionnée dans le testament, a porté la succession au tribunal et la succession n'a toujours pas pu se faire. Au regard de mon lien de parenté avec la défunte (je suis la petite fille de sa cousine) je serai, je pense, imposable à 60%. Le retard de cette succession va-t-elle entraîner des intérêts de retard auprès des impôts ? si oui pourrai-je en obtenir la remise gracieuse ? si non puis-je refuser l'héritage ?

Au cas où j'accepterai cet héritage, dois-je payer les impôts (60% du bien) au passage chez le notaire ou aurai-je le temps de vendre l'appartement hérité ?

Merci d'avance pour votre conseil,

Sab24

Par **Visiteur**, le **19/09/2020** à **16:32**

Bonjour

Il faut voir avec le notaire qui peut tenter de se mettre en relation avec l'Administration fiscale pour convenir un délai exceptionnel en invoquant un motif légitime